

DCM N° 2024-06/027

Séance du 20 septembre 2024

Le conseil municipal dûment convoqué le 20 septembre 2024 à 18h, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Choisey, **sous la présidence de** Madame THEVENIN Hélène, Maire

| | |
|--|--|
| Date de la convocation : 06/09/2024 | La liste des délibérations affichée et publiée le 24/09/2024 |
| Nombre de conseillers en exercice : 13 | |

PRESENTS : THEVENIN Hélène, BARRET-PAQUES Béatrice, BARTHE Olivier, CRETIN Bérengère, DIAS Edouard, DUBOIS Stéphane, METRAILLE Thomas, SIBILLE Laurent, VALENTE Nathalie (9 présents)

ABSENT(S) : DEMONT PRENAT Sylvie

ABSENT(S) Excusé (s) : LACROIX Marie-Paule, LAVRUT Arnaud, MAUPOIL Florence

POUVOIRS en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT, ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

| NOMS DES MANDANTS | A | NOMS DES MANDATAIRES |
|-------------------------|---|----------------------|
| Mme LACROIX Marie-Paule | à | Mme CRETIN Bérengère |
| M. LAVRUT Arnaud | | M. DIAS Edouard |
| Mme MAUPOIL Florence | à | Mme THEVENIN Hélène |

Secrétaire de séance : Monsieur BARTHE Olivier désignée conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

OBJET : Validation de la répartition des subventions 2024 versées aux associations dans le cadre du vote du budget primitif communal de l'exercice

Cette délibération annule et remplace la délibération prise le 12/04/2024 ayant le même objet

Mme le Maire explique que par courrier en date du 12/06/2024, Monsieur le Sous-Préfet interpelle la collectivité sur l'illégalité de la délibération prise en date du 12 avril 2024 approuvant le versement des subventions communales aux associations au titre de l'exercice 2024.

La remarque porte sur le risque de conflit d'intérêt, de Mme Marie-Paule Lacroix, conseillère municipale déléguée et secrétaire de l'ACCA de Choisey, qui était présente au moment du vote de la subvention à cette association.

Ainsi, le versement de subventions 2024 allouées aux associations est représenté au vote du conseil municipal.

Il est précisé

- **que Mme LACROIX Marie-Paule étant absente de la séance n'a pas pris part ni au débat ni au vote ;**
- **que Mme CRETIN Bérengère n'a pas user du pouvoir qui lui a été donné par Mme LACROIX Marie-Paule pour l'attribution de subventions à l'ACCA de Choisey.**

La commission des finances réunie le 05 avril 2024 soumet au vote du conseil municipal une répartition des subventions 2024 pouvant être accordées aux associations dans le cadre du vote du budget primitif de l'exercice en cours.

La commission communale propose également d'apporter un soutien complémentaire aux projets locaux aboutis au cours de l'année 2024, sur présentation de factures.

Il s'agit des projets suivants :

| Associations locales | Projets 2024 soutenus | Montant subvention complémentaire sur présentation de factures |
|---------------------------|---|--|
| AS Choisey | Amélioration et remise aux normes du stade : travaux, nouvelles installations, achat de matériel | 2300 € maximum |
| Choisey et son patrimoine | Mise en valeur du patrimoine communal : circuit patrimoine, cadran sous arcades, expo., projet livre sur Choisey, décors des bâtiments com. | Pas de seuil |
| A.C.C.A. La Saint Hubert | Achat de miradors | Pas de seuil |

Après en avoir délibéré, à 11 voix pour, le Conseil Municipal

APPROUVE la répartition des subventions versées dans le cadre du vote du budget primitif communal 2024 et détaillée dans ce document budgétaire en annexe B8 page n°54.

Le montant total des prévisions de subventions aux associations (C/65748) s'élève à 6 600 €.

ACCEPTE de verser les subventions complémentaires précitées dans les conditions énumérées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
THEVENIN Hélène

